

F.F.C.
NOUVELLE
AQUITAINE

Règlement

**Coupe Nouvelle Aquitaine
2019**

Article I - PRESENTATION

La Commission Régionale de BMX de Nouvelle Aquitaine (CRBMX), organise en 2019, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine, la Coupe Nouvelle Aquitaine de BMX.

Article II - PARTICIPANTS

a) La Coupe Nouvelle Aquitaine est accessible à tout pilote détenteur d'une licence 2019, à jour, permettant la compétition, délivrée par la FFC.

b) La Coupe Nouvelle Aquitaine se déroulera, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX de Mars à Mai 2019 avec 4 manches.

Article III - CLASSEMENT INDIVIDUEL - CHALLENGE DES CLUBS NEO AQUITAINS

a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve. Il n'y a pas de classement spécifique pour des féminines ayant décidé de rouler dans une catégorie masculine.

b) A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la Coupe Nouvelle Aquitaine de BMX 2019, le pilote, licencié auprès du Comité Nouvelle Aquitaine ayant marqué le plus de points.

c) L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale.

d) En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.

e) Chaque pilote marque les points pour le club auquel il est licencié au moment de chaque épreuve.

f) Un classement des clubs affiliés au Comité Nouvelle Aquitaine est organisé : le Trophée des clubs, le classement est obtenu en comptant les points de tous les concurrents engagés par chaque club dans toutes les épreuves et dans toutes les catégories.

Les points obtenus lors de la dernière épreuve compteront double.

Article IV - RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20" courues le jour de la manche (catégories en dessous de minimes).

b) Le club organisateur pourra éventuellement, sans obligation, augmenter cette dotation en récompensant toutes ou parties des finalistes des différentes catégories 20" et cruiser.

c) Une cérémonie protocolaire sera néanmoins systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche.

Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale (titre VI et X). Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point.

d) Le classement général de la Coupe Nouvelle Aquitaine de BMX 2019, donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie. Ces récompenses seront fournies par la CRBMX.

e) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé, avec les mêmes prérogatives qu'à l'alinéa IV c).

Article V - CATEGORIES

a) En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure.

En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie.

b) Les catégories sont les suivantes :

20":

- 7 ans et moins Filles (F) (2012 et après)
- 7 ans et moins Garçons (G) (2012 et après)
- 8 ans F (2011)
- 8 ans G (2011)
- Pupilles F (2009 - 2010)
- Pupilles G (2009 - 2010)
- Benjamines (2007 - 2008)
- Benjamins (2007 - 2008)
- Minimes F (2005 - 2006)
- Minimes G (2005 - 2006)
- Cadettes (2003 - 2004)
- Cadets (2003 - 2004)
- Femmes 17 ans et plus (2002 et avant)
- Juniors Garçons (2002 - 2001)

- 19/29 ans G (2000 à 1990)
- 30 ans et plus (1989 et avant)

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers 24 ans et moins (1994 et après)
- Cruisers Seniors 25/39 ans (1993 à 1979)
- Cruisers Vétérans 40 ans et + (1978 et avant)

Article VI - SURCLASSEMENTS

Il n'y a pas de sur-classement sur les coupes Nouvelle Aquitaine en 2019

Article VII - ENGAGEMENTS

a) Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb avant le lundi 18 h 00 précédant la course, délai de rigueur.

b) Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus, soit par Cicleweb (club ayant un compte Cicleweb), soit par mail à engagementbmxsud@laposte.net.

Si l'engagement se fait par mail, le paiement des droits devra être réalisé dès le début des essais du matin au secrétariat pour validation de l'engagement.

Pour les engagements par mail, ils devront être rédigés sur le bulletin officiel d'engagement qui sera téléchargeable sur le site de www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr.

c) Pour les pilotes souhaitant prendre une licence à la journée, l'engagement devra parvenir, dans les mêmes délais par mail à engagementbmxsud@laposte.net, accompagné d'une copie du certificat médical prouvant l'aptitude à la pratique du Bmx en compétition (licence à la journée). Le paiement des droits et la fourniture du certificat médical original devront être réalisés dès le début des essais du matin au secrétariat pour validation de l'engagement.

d) Tout engagement de pilote survenant après l'édition des listings d'inscrits ne pourra se faire qu'après accord exclusif du président de jury. Une pénalité forfaitaire (doublement des frais d'engagement) sera systématiquement exigée avant le début de la course et devra être payé au secrétariat afin de valider l'engagement, pour chaque pilote retardataire.

e) L'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après inscription en parallèle d'un nombre d'arbitres défini au chapitre « arbitres ». L'inscription des arbitres d'un club, est de la responsabilité du président de club. En cas d'empêchement ou de défection, il appartient au club de se rapprocher des clubs voisins pour pourvoir à un remplacement.

f) Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

g) Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via engagementbmxsud@laposte.net.

h) Aucune modification ne sera prise en compte si elle intervient moins de 24 heures avant le début de la course

i) Le coût d'engagement d'un pilote (20 pouces et / ou cruiser) s'élève à 9 €. Les frais d'une licence à la journée s'élèvent à 14 €.

Article VIII - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent club. Ce référent ne peut être un arbitre désigné sur la course.

Le référent est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition.

Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat.

Un badge d'identification devra lui être remis par l'organisateur.

Le référent de chaque club engagé est convoqué lors du briefing du Président de Jury.

Article IX - ARBITRES

a) Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC. Comme précisé au chapitre VII, l'engagement des pilotes ne pourra être effectif que si le club désigne, dans le même délai que l'engagement des pilotes sur Cicleweb par mail à engagementbmxsud@laposte.net au minimum :

- Un arbitre journée (ou 2 arbitres en demi-journée couvrant la journée) pour l'engagement d'au plus 9 pilotes
- Un arbitre journée et un arbitre demi-journée (ou 3 demi-journée couvrant la journée) pour 10 à 16 pilotes
- Deux arbitres journée (ou 4 demi-journée couvrant la journée) à partir de 17 pilotes

b) En cas de manquement à cette obligation, une sanction de 25€ sera appliquée par arbitre manquant sur une demi-journée.

c) Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article X - REGLEMENTS

a) Le règlement appliqué durant toute la durée de la Coupe Nouvelle Aquitaine 2019 sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication.

Il appartient au Président de Jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.

b) Des points spécifiques, des rappels règlementaires seront communiqués lors des briefings organisés par le Président de Jury.

Les référents clubs sont systématiquement conviés à ces briefings.

L'absence du référent club à ce briefing ne pourra être une raison valable pour contester une décision arbitrale.